

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-95-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

N° 95/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Création de postes
assainissement administratif et
technique et refacturation au
budget assainissement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Excusé(e) Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Absent(e)s Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la prise de compétence assainissement au 1er janvier 2025, l'organigramme du service a été présenté lors des différents groupes de travail puis au conseil communautaire.

Il est prévu la structuration suivante comprenant des mises à disposition partielles d'agents des communes et la nécessité de procéder à des recrutements de techniciens, d'agents d'exploitation et de deux agents administratifs :

Postes	Statuts	Détails
Direction de service Assainissement et de l'Environnement 0,8 ETP	Fonctionnaire Territorial Cadre d'emploi des ingénieurs	Pas de création de poste Mise à disposition de la régie pour 0.8 ETP
Agent administratif spécialité accueil 1 ETP	Fonctionnaire Territorial Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Création de poste Mise à disposition pour 1 ETP
Agent administratif spécialité (comptabilité y compris SPANC) 2ème poste administratif Ornans selon fiche de poste	Fonctionnaire Territorial Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Création de poste Mise à disposition pour 1 ETP
Responsable d'exploitation Assainissement collectif 1 ETP	Contrat de droit privé	Suppression du poste de chargé de mission assainissement en contrat de projet au grade de technicien principal 1ère classe Création poste responsable d'exploitation Mise à disposition pour 1 ETP
Agents techniques 2 ETP	Contrats de droit privé	Création de 2 postes Mise à disposition pour 2 ETP
Agents techniques des communes Estimation 2 ETP	Mise à disposition	Pas de création de postes Signature de conventions de mises à disposition

Les recrutements auront lieu sur le dernier trimestre 2024 avec des contrats prévus dès le 1er novembre pour les postes administratifs afin de constituer les bases de données et reprises des comptabilités.

Les autres agents seront recrutés également pour novembre 2024 afin de leur permettre de suivre les formations, les habilitations et de se familiariser avec le territoire et les installations pour que le service soit opérationnel dès le 1er janvier.

Le budget général portera sur sa masse salariale au chapitre 012 les mises à disposition, transfert de personnel CCLL et recrutements. Les coûts seront ensuite refacturés au budget assainissement en 2025 avec reprise de l'antériorité de 2024.

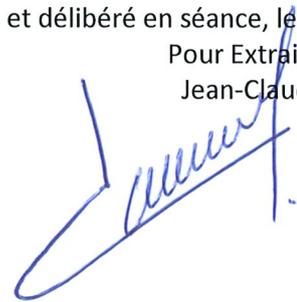
Après avoir obtenu l'avis favorable du CST réuni le 9 septembre 2024 sur cette structuration et sur la création des postes correspondants, le conseil communautaire autorise le Président, à l'unanimité :

⇒ A créer les postes ci-dessous :

- Un responsable d'exploitation sur le statut de droit privé à temps complet au 1er janvier 2025,
- Deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (adjoint administratif/ adjoint administratif principal 2ème classe ou 1ère classe) en priorité fonctionnaire ou à défaut contractuel au 1er novembre 2024,
- Deux postes d'agents d'exploitation sur le statut de droit privé à temps complet au 1er novembre 2024,

- ⇒ De procéder aux modifications correspondantes du tableau des effectifs,
- ⇒ De procéder aux recrutements des agents de droit privé et de droit public,
- ⇒ A signer les mises à disposition des personnels communaux et intercommunaux fléchés au budget général CCLL et la mise à disposition de la régie,
- ⇒ De permettre la refacturation du personnel auprès du budget assainissement en 2025 avec effet rétroactif dès 2024.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-95-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-95-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024